

Société civile immobilière
3 GENERAL
Capital : 100 euros
Siège social : 120 rue Ordener 75018 Paris
Société civile immobilière
ANNEXE 1

Constitution de la Société

Organisation de son fonctionnement

Nomination d'un Gérant

Monsieur Sacha COHEN-SKALLI résidant 120 rue Ordener 75018 Paris, de nationalité française, né le 26 juillet 1995 à PARIS (75018), est nommée comme Gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Monsieur Sacha COHEN-SKALLI accepte lesdites fonctions et déclare qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

La Gérante ne recevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat, sous réserve de toute décision collective ordinaire des associés ou décision de l'associé unique intervenant ultérieurement et lui attribuant une rémunération.

Jouissance de la personnalité morale de la Société

Conformément à la loi, la Société ne jouira de la personnalité morale qu'à dater de son immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés. La gérance est tenue, dès à présent, de remplir toutes les formalités nécessaires pour que cette immatriculation soit accomplie dans les plus courts délais.

L'état des actes accomplis au nom et pour le compte de la Société en formation, avec l'indication pour chacun d'eux de l'engagement qui en résulte pour la Société est annexé aux Statuts dont la signature emportera reprise desdits engagements par la Société lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Cet état a été en outre tenu à la disposition des associés dans les délais légaux à l'adresse prévue du siège social.

Publicité

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

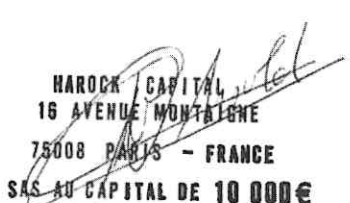
- pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
- pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés ;
- et plus généralement pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Fait à Paris, le 04 / 09 / 2025

Monsieur Sacha COHEN-SKALLI



S.A.S HAROCK CAPITAL



HAROCK CAPITAL
16 AVENUE MONTAIGNE
75008 PARIS - FRANCE
SAS AU CAPITAL DE 10 000€
883 458 119 R.C.S